

# Modèle de délibération portant fixation des taux de promotion pour l'avancement de grade

"Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* précise qu'en application de l'article L522-27 du Code Général de la fonction publique, il appartient désormais à l'assemblée délibérante de déterminer, après avis du comité social territorial, le taux de promotion à appliquer à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions pour l'avancement au grade supérieur.

Il *(elle)* indique que les taux de promotion doivent être fixés pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade, à l'exception du cadre d'emplois des agents de police municipale, des attachés hors classe et des ingénieurs hors classe.

Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* ajoute que les taux de promotion qui seront adoptés présentent un caractère annuel *(le cas échéant ; non obligatoire)*.

**OU**

Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* précise que lorsque l'application d'un taux inférieur à 100 % aboutit à un résultat qui ne constitue pas un nombre entier, la décimale est ajoutée au résultat du calcul opéré l'année suivante *(le cas échéant ; non obligatoire).*

Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* suggère d'appliquer les critères suivants pour déterminer les taux de promotion :

* nécessités de service,
* disponibilités budgétaires, 🡪 à définir et à adapter selon chaque grade
* pyramide des âges, *(le cas échéant ; non obligatoire)*
* nombre de promouvables,
* ……

Après avoir rappelé que le comité social territorial *(départemental ; le cas échéant)* a émis un avis ………………………………. le………………………………. , Monsieur *(ou Madame)* le Maire *(ou le Président)* propose au *………………………………….. (organe délibérant)* de fixer les taux de promotion pour l'avancement de grade des fonctionnaires de la commune *(communauté de communes, …)* ainsi qu'il suit :

Taux fixé par l'assemblée délibérante (en %)

X

Nombre de fonctionnaires pouvant être promus au grade supérieur

Nombre de fonctionnaires remplissant les conditions d'avancement de grade

**=**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Catégorie** | **Grade d’origine** | **Grade d’avancement** | **Critères de détermination du taux de promotion***(le cas échéant)* | **Taux de promotion proposé**(en %) |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Après en avoir délibéré, le …………………………………. *(organe délibérant)* décide :

* D’adopter les taux de promotion des fonctionnaires pour l'avancement de grade dans les conditions définies ci-dessus.
* D’inscrire au budget les crédits correspondants ;
* De charger l’autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du ………………………… ;

Fait à …………………..le ………………………..

Le Maire *(ou le Président),*

* Le Maire *(ou le Président),*
* Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
* Informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de l’obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l’application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [**www.telerecours.fr**](http://www.telerecours.fr)